

Fiche prévention

## Utilisation de produits phytosanitaires



Vous utilisez des produits phytosanitaires dans le cadre de l'itinéraire technique cultural pour lutter contre les maladies, ravageurs et parasites de manière curative ou préventive. Les produits phytosanitaires peuvent avoir des effets sur l'homme et son environnement. C'est pourquoi, leur utilisation et leur stockage sont encadrés par de nombreuses réglementations : code du travail, code rural, code de la santé publique et code de l'environnement. Avant d'en faire usage, pensez donc à bien mettre en œuvre les moyens de prévention adaptés.

### ➤ Les principaux risques à maîtriser

#### L'incendie

Produits en poudre dispersés dans l'atmosphère, ou vapeurs de liquides inflammables (répandus sur le sol ou sur une étagère) en contact avec un point chaud, une flamme, une étincelle (installation électrique défectueuse...), proximité de produits inflammables et comburants, autant de risques potentiellement générateur d'incendie.

- Pensez à vérifier les installations électriques et à prévoir un extincteur dans le local ou à proximité.
- Séparez comburants et inflammables.

#### Le vol

Du fait de leur prix, ces produits peuvent faire l'objet de convoitise. Aussi, veillez à fermer à clé le local dans lequel ils sont renfermés. Limitez-en également l'accès aux personnes non autorisées.

#### L'intoxication

Par inhalation, contact avec la peau et/ou les yeux, ingestion accidentelle, les risques d'intoxication, d'allergie ou les manifestations cutanées sont un risque à prendre en compte en respectant les mesures de sécurité adéquates.

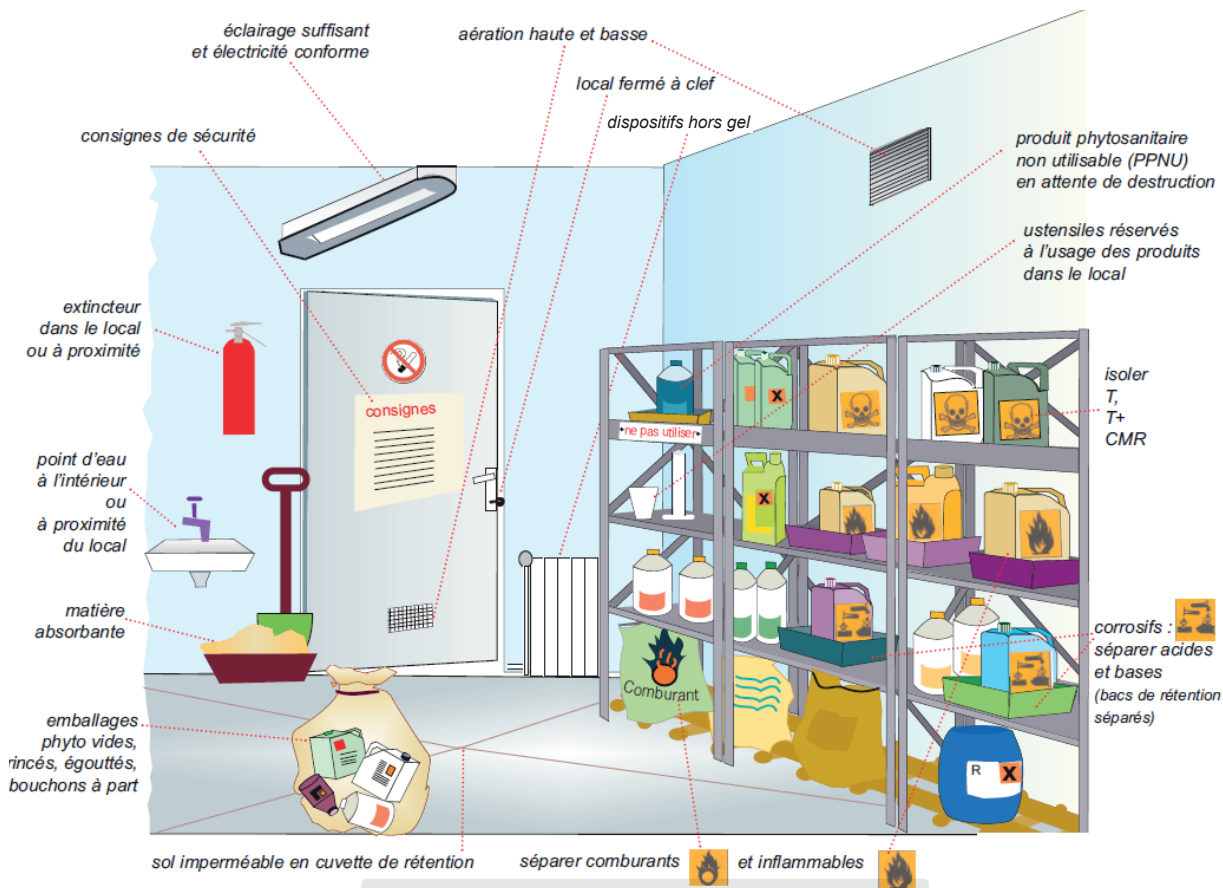
- Isolez les stockages dans un local dédié ;
- Minimisez les quantités stockées ;
- Faites attention aux incompatibilités entre les produits qui, mélangés, génèrent des dégagements toxiques ;
- Prévoyez des aérations ;
- Manipulez les produits avec précaution et portez les équipements de protection adéquats (masque, gants, lunettes...).

#### Le risque environnemental

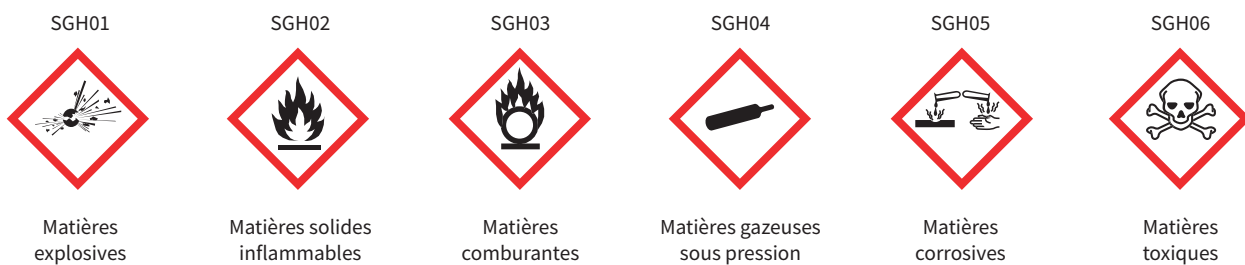
Le risque de dispersions accidentelles dans le milieu naturel (eau, air, sol) doit également faire partie de vos préoccupations. Faites attention aux fuites et aux renversements accidentels.

En cas d'incendie, il existe aussi une contamination de l'air (par les fumées) et des sols par les eaux ou les produits d'extinction.

## ➤ Prévenir les risques, c'est organiser votre local phytosanitaire...



## ➤ Rappel : les principaux symboles de danger



➤ Grâce à notre partenariat avec PB Sécurité Securama, bénéficiez d'un tarif préférentiel pour les équipements de protection des personnes. Pour en savoir plus, contactez votre Agent Général Abeille Assurances.

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 01/06/2022. Réf : 18992-0622

**Abeille IARD & Santé** : Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 178 771 908,38 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes - 306 522 665 RCS Nanterre  
**PB Sécurité Securama** : 19, rue de Cracovie - 21850 Saint-Apollinaire SAS au capital de 100 000 € - Siret 539 265 884 00012